

**26010 - Actions spécifiques  
dépendance personnes handicapées**

**Proposition de formalisation de la participation  
du Département à la démarche « une  
réponse accompagnée pour tous » et  
d'approbation d'un protocole partenarial**

**Rapport n° CD/2018/047**

**Service Chef de file :**

F - Mission autonomie

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de formaliser l'engagement du Département dans la démarche « une réponse accompagnée pour tous » à travers l'approbation des termes d'un projet de protocole partenarial à conclure entre le Département, la Maison départementale des personnes handicapées, l'Agence régionale de santé Grand Est, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est, la Caisse primaire d'assurance maladie et la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin.

Le protocole partenarial vise à préciser l'engagement de chacun dans la coordination et le déploiement opérationnel de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous ».

Dans un second temps, les établissements et services médico-sociaux (ESMS) seront invités à signer une annexe au présent protocole, actant ainsi leur adhésion au projet.

Dans les suites du rapport PIVETEAU « zéro sans solution » en date du 20 juin 2014, la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT) lancée en novembre 2014 et généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, réaffirme les principes de la loi de 2005 et invite l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, secteur médico-social, monde associatif), à élaborer et à coordonner des réponses ancrées dans le projet de vie des personnes en situation de handicap et adaptées à leurs besoins.

Au travers d'une approche agile et humaine, il s'agit en effet d'entamer une démarche collective de refonte des pratiques, politique d'admission en établissements, modalités d'élaboration des projets de vie, accompagnement des situations, dans une logique de parcours qui vient se substituer à une logique de place, tout en construisant une coordination accrue entre l'ensemble des acteurs.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Bas-Rhin s'est engagée dans cette démarche dès 2017 à travers la signature de la convention d'appui relative à la démarche « une réponse accompagnée pour tous » avec l'Agence Régionale de Santé en date du 04 avril 2017.

Deux publics prioritaires ont été ciblés dans un premier temps, les jeunes en situation d'amendement Creton, et les enfants en situation de handicap confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Le projet de protocole partenarial représente et constitue une nouvelle étape venant formaliser l'engagement de l'ensemble des acteurs, notamment celui du Département, en mettant en place une gouvernance renforcée.

## **1. LES POLITIQUES DU DEPARTEMENT SUR LE CHAMP DE L'AUTONOMIE et LES EVOLUTIONS RECENTES**

Le Département est compétent en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment en assumant la tutelle de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Ces compétences régaliennes se sont vues renforcées par la loi de modernisation de notre Système de Santé (LMSS) qui instaure, dans les suites des préconisations du rapport PIVETEAU du 20 juin 2014, la « réponse accompagnée pour tous ».

Le nouveau dispositif de la Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT) vise à :

- modifier en profondeur les pratiques ;
- impulser et renforcer une dynamique partenariale réaffirmée ;
- passer d'une logique de place à une logique de parcours ;
- construire collectivement et pragmatiquement des réponses nouvelles pour les plus fragiles, à hauteur d'homme.

Le déploiement du dispositif s'appuie sur la mission pilotée au niveau national par Marie-Sophie DESAULLE. L'article 89 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé prévoit sa généralisation au 31 décembre 2017.

Après une première phase de mise en œuvre par 24 départements pionniers en 2015, la CNSA lançait en 2016 un appel à candidature invitant les Départements à rejoindre le dispositif de manière anticipée.

La Maison départementale des personnes handicapées du Bas-Rhin s'est engagée dans la démarche dès janvier 2017.

Parallèlement, le Département du Bas-Rhin a identifié 3 enjeux majeurs pour répondre au mieux aux besoins des Bas-Rhinois et faire de l'Autonomie un levier de développement au sein du département et des territoires :

- sensibiliser l'ensemble des Bas-Rhinois et des acteurs locaux aux enjeux du vieillissement et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et développer une nouvelle vision, innovante et partenariale pour construire des projets territoriaux ;
- anticiper et accompagner la perte d'autonomie : construire des parcours résidentiels adaptés, accompagner quantitativement et qualitativement la hausse démographique, accompagner les aidants familiaux, lutter contre l'isolement, faciliter la mobilité ... ;
- assurer une place à chacun dans la société et développer les formes de participation et d'engagement à la vie sociale, avec une priorité pour l'emploi pour les personnes handicapées.

## **2. PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT AUPRES DE SES PARTENAIRES**

Quatre engagements sont identifiés au travers de ce projet de protocole :

### **2.1 Développer la connaissance mutuelle du cadre de compétences et de missions de chacun des partenaires**

Pour pouvoir construire des réponses innovantes et individuelles, il est indispensable d'avoir une connaissance exhaustive des ressources et dispositifs inhérents à chacune des institutions. Dans ce cadre, les acteurs parties prenantes du protocole partenarial, et notamment le Département, s'engagent à fournir à la MDPH les ressources et les

dispositifs relevant de leur champ d'intervention, à travers notamment l'alimentation du répertoire opérationnel des ressources.

## **2.2 Améliorer la connaissance des besoins par l'analyse des orientations et des situations afin d'engager une réflexion collective sur l'évolution de l'offre scolaire, socio-professionnelle, sociale, sanitaire et médico-sociale**

La MDPH, dans le cadre de sa mission d'accompagnement, assure le suivi et l'analyse des orientations en s'appuyant notamment sur l'outil « Via Trajectoire PH ». Les données d'observatoire issues de cet outil permettent d'améliorer la connaissance du public et d'ajuster les politiques publiques.

Aussi, chaque partenaire et plus particulièrement les établissements et services médico-sociaux (ESMS), s'engageraient à mettre à jour régulièrement l'outil Via Trajectoire PH. Les acteurs parties prenantes du protocole partenarial du présent projet de protocole s'engageraient à inscrire dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS, la nécessité d'actualiser les données dans cet outil informatique partagé.

Un travail partenarial sera également engagé au niveau des territoires sur des critères de priorité d'admission en ESMS.

Pour répondre à ces objectifs, les établissements et services médico-sociaux (ESMS) seront invités à signer une annexe au présent protocole, actant ainsi leur adhésion au projet.

Le Département interviendra sur ses champs de compétence propres notamment auprès des établissements médico-sociaux relevant de sa tutelle.

## **2.3 Participer aux instances liées à la démarche**

Les acteurs parties prenantes du protocole partenarial, et notamment le Département, s'engageraient à participer aux instances de pilotage départementales de la « Réponse Accompagnée pour Tous » ainsi qu'aux instances étudiant les situations individuelles.

## **2.4 Etudier les dérogations possibles au cadre législatif et réglementaire permettant de trouver des solutions adaptées aux situations individuelles**

Pour promouvoir de nouvelles réponses territoriales, assurer un accompagnement des parcours et développer une réponse préventive visant à limiter la survenue des ruptures de parcours, le Département en lien avec l'ensemble des partenaires conviendrait d'étudier en leur sein et collectivement, toutes dérogations possibles au cadre législatif et réglementaire, y compris aux règles de prise en charge financière lorsque la situation est « critique ».

## **3. EN CONSEQUENCE, PROPOSITION D'APPROBATION DES TERMES D'UN PROJET DE PROTOCOLE PARTENARIAL**

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de protocole partenarial qui a pour objet de :

- décrire les engagements des cosignataires ;
- définir les conditions favorisant les coopérations entre acteurs institutionnels ;
- partager les enjeux et définir les notions sur lesquelles se basent les acteurs institutionnels ;
- organiser les objectifs stratégiques et leur déclinaison opérationnelle ;
- définir les ambitions propres au territoire ;
- organiser la gouvernance de ce projet.

La Commission Autonomie et Silver développement a émis un avis favorable à cette proposition le 8 octobre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :*

- *de l'engagement du Département dans la démarche partenariale de la "Réponse Accompagnée pour Tous" ;*
- *d'approuver les termes du projet de protocole partenarial, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département, la Maison départementale des personnes handicapées, l'Agence régionale de santé Grand Est, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est, la Caisse primaire d'assurance maladie et la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin ;*
- *d'autoriser le président à signer ce protocole partenarial ;*
- *de donner délégation à la Commission Permanente pour modifier le protocole partenarial de la "Réponse Accompagnée pour Tous" et pour approuver l'ensemble des décisions et des actes (dont conclusion, modification et résiliation de conventions) rendus pour la mise en œuvre de la démarche "Une Réponse Accompagnée pour Tous".*

Strasbourg, le 10/10/18

Le Président,



Frédéric BIERRY